



MUNICIPALITE DE LONAY

## **PREAVIS N° 04 / 2025**

### **AU CONSEIL COMMUNAL**



**Demande d'un crédit cadre de CHF 180'000.-  
pour le renouvellement du parc de  
véhicules de la Commune**

**Délégué municipal : Vincent Antonioli**

Lonay, le 5 mai 2025 - VA/DP

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers

## **1. PRÉAMBULE**

La Municipalité a la volonté de mieux planifier le renouvellement du parc de véhicules de la Commune, mais aussi de réduire les impacts environnementaux, d'améliorer l'efficacité économique et évidemment d'assurer une adéquation optimale entre les véhicules et les besoins des services communaux.

Une planification sur plusieurs années permet également de lisser les investissements, de prévenir les achats en urgence (souvent moins avantageux financièrement), et de mieux intégrer les innovations technologiques en matière de mobilité durable.

Finalement, la perspective du déplacement du local de la voirie et donc la construction d'un nouveau bâtiment renforce le besoin d'une vision optimale du parc de véhicules pour les années à venir.

Dans cet esprit, l'Exécutif a mandaté la société *Hymexia* pour réaliser un audit, fondé sur des données objectives collectées lors de visites de terrain et de l'analyse documentaire, permettant d'avoir les éléments nécessaires pour établir une stratégie de renouvellement progressive et structurée du parc de véhicules de la Commune.

Suite à cet audit, la Municipalité demande donc un crédit cadre de CHF 180'000.- afin d'assurer, jusqu'à fin 2027, le renouvellement des véhicules de la Commune qui arrivent en fin de vie.

## **2. EXPOSE DE LA SITUATION**

Le parc communal comprend 14 véhicules, dont 2 remorques. Son âge moyen est de 8 ans, en-deçà de la limite recommandée de 12 ans, mais plusieurs véhicules approchent de la fin de leur cycle de vie économique optimal.

L'audit a, en outre, mis en évidence :

- un potentiel de mutualisation de certains véhicules,
- une configuration adaptée aux besoins actuels, mais à optimiser face au développement du village,
- une prédominance de moteurs thermiques, avec un potentiel de transition vers des motorisations alternatives.

## **3. OBJECTIFS DU PREAVIS**

Sur la base des résultats de l'audit de la société partenaire *Hymexia*, développé en collaboration avec le service des BEP, la Municipalité considère que 3 véhicules devraient être remplacés dans les plus brefs délais. L'un d'eux est déjà hors service alors que les 2 autres ont ou auront des frais d'entretien élevés sachant qu'ils sont en fin de vie.

De plus, la tondeuse autoportée ainsi que le mono axe peuvent être retirés du parc de véhicules de la Commune, ce qui libère de la place dans le bâtiment. Les tâches seront ainsi effectuées par des véhicules existants.

La projection réalisée dans le cadre de l'étude jusqu'en 2029 permet de prévoir qu'un seul véhicule supplémentaire devra être acquis en 2027 pour un montant de CHF 40'000.-.

### 3.1 Véhicules à remplacer

- **Kubota RTV-X900 :**
  - Ce véhicule est hors service depuis avril 2025. Les frais de réparations étant jugés trop élevés (CHF 15'000.-), il a été demandé au concessionnaire de lui trouver une seconde vie.
  - Au vu des développements réalisés ces dernières années sur ce type de véhicules, les versions électriques, plus performantes que les versions diesel, sont à privilégier.
  
- **Tracteur LS JS27 :**
  - La fin de la durée de vie du tracteur LS JS 27 était prévue en 2025.
  - Son renouvellement par un modèle diesel similaire est conseillé car aucun équivalent possédant une autre motorisation, par exemple biogaz ou électrique, n'est actuellement disponible sur le marché.
  
- **Fourgonnette Citroën :**
  - La durée d'utilisation recommandée de la fourgonnette Citroën Berlingo s'est terminée en 2022 et son remplacement prochain est nécessaire.
  - L'augmentation des tâches à réaliser, en particulier en rapport avec l'évolution du village et des BEP fait que l'acquisition d'un second véhicule similaire, permettant la réalisation de tâches variées telles que le transport de marchandises et de petites machines, est indispensable.
  - De nombreux moyens de propulsions sont disponibles pour ce type de véhicule. Cependant, l'acquisition d'un modèle à hydrogène est abandonnée en raison de son coût total de possession (TCO) deux fois supérieur, tout comme les modèles diesel et essence en raison des impacts environnementaux. La motorisation électrique, plus avantageuse financièrement, sera privilégiée au biogaz.

La transition vers des motorisations plus propres, en particulier l'électrique, permet de réduire significativement les émissions de CO<sub>2</sub> ainsi que les nuisances sonores, en cohérence avec les objectifs cantonaux et fédéraux.

### 3.2 Bénéfices attendus

- diminution des pannes et meilleure fiabilité,
- diminution des coûts d'entretiens imprévus mais aussi des coûts d'exploitation,
- diminution significative des émissions de CO<sub>2</sub>,
- parc adapté à l'évolution de la Commune,
- transition maîtrisée vers l'électromobilité.

#### 4. DETAILS DES COÛTS

Les coûts de remplacements des véhicules cités au chapitre précédent ont été estimés comme suit :

Véhicule	Type	Description	Montant (CHF)	Année
Petite camionnette	Léger	Remplacement du Kubota RTV-X900 par un véhicule de type camionnette	60'000.-	2025
Fourgonnette	Léger	Remplacement de la fourgonnette par un véhicule de type fourgonnette	35'000.-	2026
Tracteur < 50 CV	Lourd	Remplacement tracteur LS JS27	45'000.-	2026-2027
Fourgonnette	Léger	Acquisition d'un véhicule de type fourgonnette	40'000.-	2027
		<b>Total</b>	<b>180'000.-</b>	

Le coût d'acquisition des nouveaux véhicules ne prend pas en compte le prix de reprise des anciens véhicules, car ceux-ci varient fortement en fonction de nombreux paramètres. Le prix de reprise est donc à soustraire du coût d'acquisition lors de son évaluation au cas par cas.

Le type de véhicule permet de définir l'amortissement.

La petite camionnette et les fourgonnettes seront amorties sur 5 ans et le tracteur sur 10 ans, selon les durées d'amortissement obligatoires.

#### 5. FINANCEMENT

##### 5.1 Demande de crédit cadre

Ce montant sera financé par la trésorerie courante ou, en cas de nécessité, par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché, en faisant usage de l'autorisation en matière de plafond d'endettement délivrée pour la durée de la législature 2021-2026.

##### 5.2 – Préfinancement

Un compte de « préfinancement véhicules PA » sera créé avec une attribution de CHF 180'000.- pour compensation des amortissements pour les véhicules acquis dans le cadre de ce Préavis par prélèvement sur le compte 9282.1 Réserve générale.

##### 5.3 Amortissement

L'amortissement se fera sur 5 ans étant donné la durée de vie effective, pour les fourgonnettes et la petite camionnette. Pour le tracteur, la durée d'amortissement sera de 10 ans.

La charge annuelle d'amortissement sera compensée par des prélèvements annuels équivalents sur le compte de « préfinancement véhicules PA ».

#### 5.4 Charges d'intérêt

En fonction de la nécessité de recourir à un emprunt, l'impact sur le budget sera de CHF 4'100.- (avec un intérêt moyen de 2%) sur la totalité du préavis.

#### 5.5 Charges de fonctionnement

L'acquisition du véhicule supplémentaire induira des frais annuels supplémentaires estimés à CHF 1'000.-, notamment pour l'assurance.

Le remplacement des véhicules à moteur thermique par des véhicules électriques permettra des économies sur l'achat de carburant, ce qui compense leur plus-value à l'achat.

## 6. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LONAY

- vu** le préavis n° 04/2025 de la Municipalité,
- vu** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- vu** le rapport de la Commission des finances,
- attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

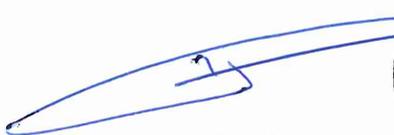
### DECIDE

1. d'adopter le préavis n° 04/2025 relatif à la demande de crédit cadre pour le renouvellement du parc de véhicules de la Commune;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit cadre de CHF 180'000 TTC;
3. d'autoriser la Municipalité à financer le préavis par les liquidités courantes ou par un emprunt auprès de nos partenaires financiers;
4. d'autoriser la Municipalité à allouer un montant de CHF 180'000.- au compte « Préfinancement véhicules PA » par le prélèvement sur le compte 9282.1 réserve générale ;
5. de l'amortir sur 5 ans, pour les fourgonnettes et la petite camionnette, et sur 10 ans pour le tracteur en passant la charge annuelle d'amortissement par des prélèvements équivalents sur le compte de «Préfinancement véhicules PA»;

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 mai 2025 pour être soumis au Conseil communal.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Y. Furer



Le Secrétaire municipal :



A. Bannwart

**Annexe :** Rapport d'audit organisationnel, financière et environnemental du parc de véhicules

**Première séance de la Commission ad hoc :**

**le 19.05.2025 à 20h00, en salle des commissions**

Membres : Rossana Heughebaert, Sandra Muller, Robert Crüll, Grégory Regamey et Fabio Riva

**Première séance de la Commission des finances :**

**Le 20.05.2025 à 19h00, en salle des commissions**

Membres : Bischoff Anne France, Coendet Paul, Delapierre Fabienne, Gasser Steven (Président), Herrmann Samantha, Klemke Moser Patricia, Vial Sonia